Notification de transparence Formulaire TR-1 BE PART I

	0						
1	- 5	tatut	de	12	not	itica	tion

Définitive		

2. Emetteur

Nom Numéro d'identification

BIOCARTIS 0505-640-808

3. Motif de la notification

Acquisition ou cession de titres conférant le droit de vote ou de droits de vote

+

4. Notification par

Une entreprise mère ou une personne détenant le contrôle

+

5. Personne(s) tenue(s) à notification

Nom	Adresse (pour entités juridiques)		
SOCIETE FEDERALE DE PARTICIPATIONS ET D'INVESTISSEMENT - FEDERALE PARTICIPATIE- EN INVESTERINGSMAATSCHAPPIJ (abrégé S.F.P.I F.P.I.M.)	Avenue Louise 32 boite 4, 1050 Bruxelles		
BELGISCHE STAAT/ETAT BELGE	Wetstraat 12 en Koloniënstraat 11, 1000 Brussel		

6. Cédant(s) des droits de vote (A remplir uniquement lorsque l'article 7 de la loi du 2 mai 2007 est d'application)

Nom		Adresse (pour entités juridiques)					

0

Veuillez compléter "Part II" pour les coordonnées des personnes visées aux rubriques 5 et 6

Part II

7. Date de dépassement de seuil

02/12/2022 (DD/MM/YYYY)

8. Seuil franchi (en %)

Si la participation est tombée en dessous du seuil minimum, il vous est loisible de ne pas donner de données chiffrées à la rubrique 10

9. Dénominateur

92.061.563

Veuillez compléter le dénominateur avant d'introduire les détails

10. Détails de la notification

A) Droits de vote	Notification précédente	Après la transaction			
	# droits de vote	# droit	s de vote	% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote		Attachés à des titres	Non liés à des titres	Attachés à des titres	Non liés à des titres
Etat belge		0	0	0,00%	0,00%
SFPI-FPIM	٥	6.715.483	0	7,29%	0,00%
Sous-total		6.715.483		7,29%	



TOTAL 6.715.483 0 7,29% 0,00%

Commencer d'abord par les "groupes" de détenteurs, ajouter les sous-totaux par Σ , puis terminer par les détenteurs seuls.

Pour les "groupes", commencer par la personne physique ou entité juridique détenant le contrôle ultime.

Les totaux. les sous-totaux et les % seront mis à lour après avoir utilisé la touche [CALCULER] ci-dessous.

B) Instruments financiers assimilés	Après la transaction						
Détenteurs d'instruments financiers assimilés	Type d'instrument financier	Date d'échéance	Date ou délai d'exercice ou de conversion DD/MM/YYYY ou Texte	# droits de vote pouvant être acquis en cas d'exercice de l'instrument	% de droits de vote	Règlement	
							-
							+
	TOTAL	,		0	0,00%		
0	Les totaux ne seront mis à jour qu'après avoir utili	isé la touche <calc< td=""><td>ULER> ci dessous</td><td></td><td></td><td></td><td></td></calc<>	ULER> ci dessous				
	TOTAL (A & B)			# de droits de vote	% de droits de vote		
			CALCULER	6.715.483	7,29%		
	ntreprises contrôlées par l'intermédiaire SFPI-FPIM est controlée à 100% par l'Etat belge.	desquelles la r	participation est	effectivement o	<u>détenue</u> (le cas é	chéant)	
12. En cas de droits de vote	e détenus suite à une procuration en vu	e d'une seule A	<u>.G</u>				
Détenteur		cessera de detenir/ détiendra à nouveau	0	droi	ts de vote à partir du	(DD/MM/YYYY	
13. Information supplément	<u>aire</u>						
							Sea Mile
Fait à	Bruxelles]					
Le	07/12/2022	(DD/MM/YYYY)			A	w	p -
Nom & qualité	Koenraad Van Loo		Signature				
	Michaël Vanloubbeeck		Signature	Ha	45		•